

## Règles de transition

### L'assurance vie universelle Générations de l'Équitable<sup>MC</sup> et Équation Génération<sup>MD</sup> IV

#### À compter du 26 septembre 2022

- **NOUVEAU! Le produit d'assurance vie universelle Générations de l'Équitable<sup>MC</sup> est maintenant offert**
- **L'assurance vie universelle Équation Génération IV sera toujours offerte dans le cadre de nouvelles ventes**

#### TRAITEMENT DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions au titre du nouveau produit Générations de l'Équitable ou du produit Équation Génération IV signées et reçues à notre siège social seront traitées comme suit :

Les propositions reçues...	Que se passera-t-il?
Avant le 26 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nous acceptons les propositions pour le produit Équation Génération IV par l'entremise de notre proposition en ligne Proposition <i>directe</i> ou la <a href="#">proposition version papier n° 350FR</a>.</li><li>• Si une proposition pour le produit Équation Génération IV est en suspens dans le système Proposition <i>directe</i> et que vous souhaitez changer le produit pour le nouveau produit Générations de l'Équitable, veuillez soumettre la proposition originale au moyen de la Proposition <i>directe</i> et suivre le processus de changement du produit d'assurance vie universelle ci-dessous.</li></ul>
À compter du 26 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les propositions d'assurance vie universelle Équation Génération IV seront toujours acceptées par l'entremise de la Proposition <i>directe</i> ou la proposition version papier.</li><li>• Le nouveau produit Générations de l'Équitable sera offert le 26 septembre par l'entremise de la proposition d'assurance en ligne Proposition <i>directe</i>. Il n'est pas possible de faire la demande de ce produit au moyen du formulaire papier Proposition d'assurance vie et d'assurance maladies graves (n° 350FR).</li><li>• Si les signatures ne sont pas apposées dans une proposition d'assurance Équation Génération IV en suspens, retourner à <b>l'étape 1 – configuration du régime</b> pour changer le produit pour le produit Générations de l'Équitable.</li><li>• Pour les nouvelles propositions d'assurance Équation Génération IV en suspens, le formulaire Changement de produit d'assurance vie universelle (n° 2049FR) doit être dûment rempli et remis au siège social avec une nouvelle illustration signée.</li></ul>

#### Renseignements importants concernant l'utilisation du formulaire papier Proposition d'assurance vie et d'assurance maladies graves (n° 350FR)

- Il n'est pas possible de faire la demande du produit Équations Générations de l'Équitable en utilisant le formulaire papier. Il faut utiliser la proposition d'assurance en ligne Proposition *directe*.
- Il est toujours possible de faire la demande du produit Équation Génération IV au moyen du formulaire papier et de la proposition d'assurance en ligne Proposition *directe*.

#### LA NOUVELLE VERSION DU SYSTÈME D'ILLUSTRATION DES VENTES SERA MISE À VOTRE DISPOSITION LE 6 SEPTEMBRE 2022

Le logiciel d'illustration à jour pourra être téléchargé le mardi 6 septembre 2022 septembre, après 9 h (HE) qui comprendra le nouveau produit Générations de l'Équitable.

Veillez consulter la [mise à jour du Système d'illustration des ventes de l'Équitable](#) pour obtenir des renseignements sur la façon de télécharger le logiciel et rechercher des mises à jour.

## CHANGEMENT DE PRODUIT D'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE

- Tout contrat d'assurance Équation Génération IV établi du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 26 septembre 2022 inclusivement peut être changé pour le nouveau produit Générations de l'Équitable sans preuve d'assurabilité.
- Pour faire la demande de modification, le formulaire [Changement de produit d'assurance vie universelle \(n° 2049FR\)](#) doit être dûment rempli et remis au siège social avec une illustration signée d'ici le 16 décembre 2022. Tout formulaire reçu à notre siège social à compter du 17 décembre 2022 ne sera pas accepté.
- Toute modification apportée à un contrat Équation Génération IV établi (sauf les modifications de la répartition des fonds ou du coût de l'assurance) sera traitée comme une modification de contrat et ne serait pas admissible au changement de produit. Pour de plus amples renseignements au sujet des modifications de contrat, veuillez consulter le guide de l'administration [Guide de l'administration](#) sur le RéseauÉquitable<sup>MC</sup>.
- Le nouveau contrat Générations de l'Équitable sera établi à l'âge atteint, à l'anniversaire mensuel le plus rapproché de la réception du formulaire Changement de produit d'assurance vie universelle (n° 2049FR).
- Si l'âge à l'établissement du contrat est de 0 à 15 ans, le statut tabagique du nouveau contrat Générations de l'Équitable sera celui de non-fumeur.
- Si le contrat Équation Génération IV a une surprime, celle-ci sera reportée au nouveau contrat Générations de l'Équitable.
- Aucuns frais de rachat ne s'appliqueront au contrat Équation Génération IV lorsque le produit est changé pour celui de Générations de l'Équitable.
- Le montant de prime souhaité pour le nouveau contrat Générations de l'Équitable sera indiqué dans la nouvelle illustration.
- Les commissions seront rétrofacturées au titre du contrat Équation Génération IV et libérées au titre du nouveau contrat Générations de l'Équitable en fonction du barème des commission existant.

À compter du 17 décembre 2022, le passage d'un contrat Équation Génération IV à un nouveau contrat Générations de l'Équitable devra être demandé en suivant le processus de remplacement habituel. Le contrat Équation Génération IV devra être racheté (des frais de rachat sont applicables) et une preuve d'assurabilité pourrait être demandée pour le nouveau contrat Générations de l'Équitable. Il faudra faire la demande du nouveau contrat en utilisant la Proposition *directe* et il faudra remplir le formulaire [Résiliation d'un contrat pour remplacement interne \(n° 1609FR\)](#) pour indiquer clairement le changement en tant que remplacement.

## AVEC QUI PUIS-JE COMMUNIQUER POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre gestionnaire régionale ou régional des ventes. Si vous désirez obtenir des précisions concernant d'autres détails administratifs, veuillez communiquer avec votre représentante ou votre représentant de service :

Région de l'Ouest

Région de l'Est

1 800 668-4095

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)

[western-service@equitable.ca](mailto:western-service@equitable.ca)

Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba,  
Nord-Ouest de l'Ontario et Saskatchewan

[eastern-service@equitable.ca](mailto:eastern-service@equitable.ca)

Ontario, Québec et Canada Atlantique